



AVIS PRÉVENTIF D'ÉBULLITION DE L'EAU

MONTÉE DE LA SOURCE, CHEMIN DE LA BAIE-VIAU ET IMPASSE SAINTE-CROIX

15 JUIN 2017

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons pendant au moins une (1) minute.

En raison de travaux sur le réseau d'aqueduc dans votre secteur, nous sommes dans l'obligation de mettre en place une mesure PRÉVENTIVE d'avis d'ébullition, et ce, en vertu de la réglementation provinciale sur l'eau potable. Des analyses en laboratoire seront effectuées à la suite de ces travaux afin de s'assurer de la conformité.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages,
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés,
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.),
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.),
- Fabriquer des glaçons,
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher; laver des vêtements (**attention : vérifiez la couleur de l'eau avant de procéder au lavage**) et prendre une douche ou un bain.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension et collaboration.

Cet avis reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Dès le retour à la normale, nous vous aviserons par communiqué.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au **819 326-4595, poste 1**.

Vous pouvez également consulter la foire aux questions du MDDELCC en suivant ce lien : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/avisebullition/faq.htm#1>

Le Service des travaux publics,